



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°3 C/

OBJET :

PROJET  
D'AGGLOMERATION

SCHEMA DE  
MUTUALISATION  
2022-2026

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 13 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 13 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39-1,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

**Vu** le schéma de mutualisation 2015-2020 des services de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et de ses communes membres, adopté par délibération du conseil communautaire en date du 5 novembre 2015,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 prenant acte du schéma de mutualisation actualisé, adopté par l'assemblée délibérante en date du 5 novembre 2015 par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

**Vu** l'avis du comité technique de Vichy Communauté en date du 24 juin 2021 relatif au projet de schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération et de ses communes membres,

**Vu** l'examen par la commission n° 5 le 23 novembre 2021,

**Considérant** que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 susvisée prévoit que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux de ses communes membres, comportant un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat,

**Considérant** que le schéma de mutualisation 2015-2020 a été prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 2021,

**Considérant** la volonté de Vichy Communauté et de ses communes membres de renforcer la solidarité entre collectivités par la poursuite de la mise en œuvre de services d'assistance et de conseil au plus près des territoires, de garantir la qualité des services rendus auprès des usagers et administrés sur le territoire dans un contexte budgétaire contraint, d'améliorer l'efficacité et la performance de l'organisation territoriale, en construisant une organisation solide, réactive et efficace, permettant notamment de viser une optimisation financière afin de réaliser des économies d'échelle,

**Considérant** que le schéma de mutualisation 2022-2026 constitue un levier de développement déterminant pour la Communauté d'Agglomération, établi en cohérence avec le projet de territoire,

**Considérant** que ce schéma de mutualisation n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers des études et recensements des besoins, mais exprime sur la durée une intention générale sur le cadre et les conditions de mise en œuvre de la mutualisation, notamment dans le cadre du fonctionnement des services communs créés depuis le 1er janvier 2016,

**Considérant** que les élus communautaires et communaux (réunions du bureau communautaire et commissions d'élus) et les organisations syndicales (réunions et comités techniques) sont associés tout au long du processus,

**Considérant** que le projet de schéma de mutualisation 2022-2026 a été transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres le 1<sup>er</sup> septembre 2021,

**Considérant** que chaque conseil municipal disposait d'un délai de trois mois pour se prononcer et qu'à défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable,

**Propose** au Conseil Communautaire d'approuver le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3 abstentions : Mme Réchard, M. Devos, M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par  
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le  
08/12/2021

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°3C DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 PROJET D'AGGLOMERATION - SCHEMA DE MUTUALISATION 2022-2026

.....  
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 13/12/2021  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 02DEC2021\_3C

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021\_3C-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 3C.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021\_3C-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 3CannexeSchemaMut2022\_2026.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021\_3C-DE-1-1\_2.pdf )

Annexe de la délibération n.3C